

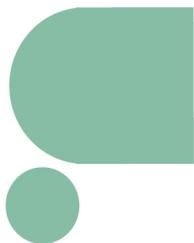
PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A ROMAINVILLE / BOBIGNY

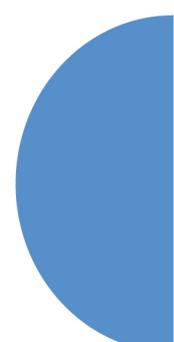


ATELIER THEMATIQUE N°2

**Economie circulaire, réemploi,
valorisation matière
et valorisation organique
des déchets alimentaires**

Jeudi 28 septembre

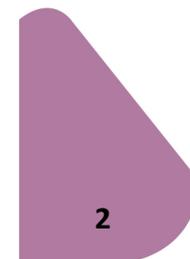




Accueil et présentation du projet

Martial Lorenzo

Directeur général des services du Sycotom



Présentation du site actuel

Un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux : capacité de réception annuelle de **45 000 tonnes** (42 600 tonnes collectées en 2016)

Un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) : capacité de réception annuelle de **400 000 tonnes** (373 000 tonnes réceptionnées en 2016, ainsi que 6 300 tonnes de refus de tri de collectes sélectives issus du centre de tri)



Une déchèterie : **6 900 tonnes** de déchets collectés en 2016

Constat et objectifs pour le futur centre

Constat : Nécessité de réhabiliter l'installation actuelle, en partie vieillissante, afin de répondre aux objectifs suivants:

❖ RÉPONDRE AUX BESOINS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU QUART NORD-EST FRANCILIEN

- Doter le territoire d'une **installation de proximité**,
- Réduire **l'impact écologique**, avoir recours à des transports alternatifs par voie d'eau
- S'inscrire dans une **logique d'économie circulaire, de ré-emploi, de valorisation**
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local

❖ INSCRIRE LE PROJET DANS L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

En complément du cadre fixé par le **PREDMA**, s'inscrire dans les objectifs de **la loi TECV du 17 août 2015** :

- diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- mise en œuvre d'une meilleure valorisation des **emballages**
- généralisation du tri à la source des **biodéchets**

❖ ASSURER L'INTEGRATION URBAINE ET ARCHITECTURALE DU CENTRE DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

Les caractéristiques essentielles du projet

- S'inscrire dans un processus d'**économie circulaire** :
 - Maintien de l'activité de déchèterie
 - Création d'une **ressourcerie** / atelier de réparation
 - Accueil, préparation et transfert des **déchets alimentaires** sur un site externalisé de traitement. Possibilité de **composter une partie du gisement sur site** pour couvrir les besoins locaux en compost.
- Extension des capacités de tri des collectes sélectives multimatériaux à 60 000 tonnes/an.
- 3 approches envisagées pour les **OMR** :
 1. Réception et **transfert des OMR**, configuration actuelle améliorée par l'usage massif de la voie d'eau
 2. Préparation des OMR, création d'un **stock temporaire** et transfert vers d'autres installations
 3. Préparation des OMR et implantation d'une **chaufferie CSR** pour couvrir les besoins énergétiques du territoire **en appoint** d'une future solution géothermie actuellement à l'étude par l'EPT Est Ensemble
- Tenir compte de l'environnement du site : **traitement architectural et urbain de qualité.**
- **Usage massif et privilégié de la voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions.

Sujets de
l'atelier
thématique n°2

Sujets de
l'atelier
thématique n°3

Sujets de
l'atelier
thématique n°4

Présentation du déroulé de l'atelier thématique n°2

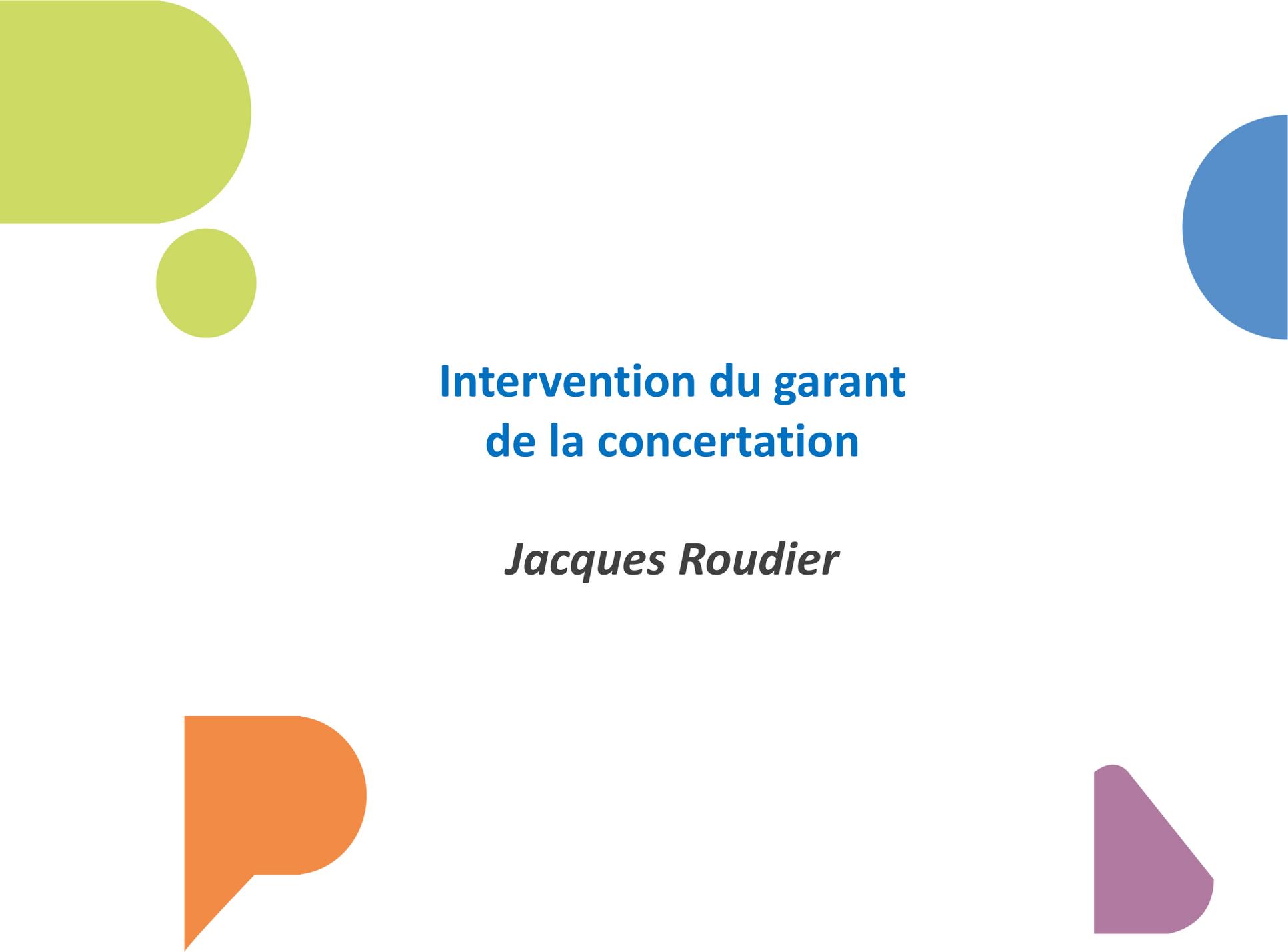
- Intervention du garant : Jacques Roudier

Partie 1 : Economie circulaire, réemploi, valorisation matière

- Pierre Hirtzberger, Sycdom
- Bertrand Bohain, Cercle National du Recyclage
- Séverine Bellec, La Collecterie

Partie 2 : Valorisation organique des biodéchets

- Pierre Hirtzberger, Sycdom
- Léon Garaix, Ville de Paris
- Marion Drissi, Est Ensemble
- Stéphane Martinez, Moulinot



Intervention du garant de la concertation

Jacques Roudier

Le garant de la concertation

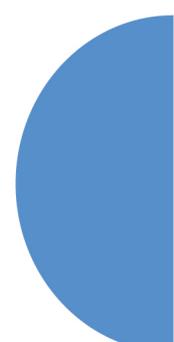
- Il est **nommé par la CNDP**, sur demande du maître d'ouvrage, responsable de la concertation
- Il est **indépendant vis-à-vis** du maître d'ouvrage
- Il est **neutre et impartial** : il ne prend pas partie sur le fond du projet

Les missions du garant

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public portées par la CNDP :
 - **transparence** : une information complète et fidèle ; des réponses aux questions
 - **égalité de traitement** entre intervenants
 - **argumentation des positions** et des opinions
 - **respect mutuel** entre participants
- Etre, si besoin, un « **recours** » pour les participants ou un « **aiguillon** » vis-à-vis du maître d'ouvrage
- **Rendre compte à la CNDP** du déroulement de la concertation

Merci de votre attention et à votre disposition pour des
questions

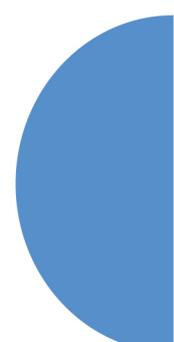
garant.romainville@gmail.com



PARTIE 1

Valorisation matière

Collectes sélectives multimatériaux
Déchèterie et ressourcerie



Intervention du Sycdom

Pierre Hirtzberger

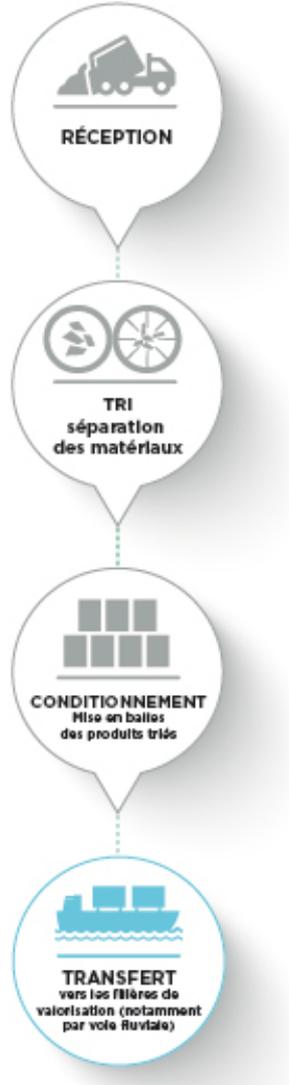
Directeur Général des Services Techniques



Valorisation matière : cadre réglementaire

- Rappel des objectifs réglementaires de la LTECV (2015) :
 - Réduction de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitant en 2020 par rapport à 2010,
 - Augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation en orientant vers ces filières respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes (mise en œuvre d'une meilleure valorisation des emballages et tri à la source des biodéchets)
 - Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022
 - Diminution de 50% par rapport à 2010 des quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025

Le Sycatom mène des actions d'encouragement au geste de tri en lien avec ses collectivités adhérentes dans l'objectif d'augmenter le recyclage et la valorisation matière (et organique -> voir partie 2 du présent atelier).



Caractéristiques essentielles du projet

Collectes sélectives multimatériaux



⇒ Une **extension de la capacité de tri des collectes sélectives multimatériaux** de 45 à 60 000 tonnes par an



Collectes sélectives multimatériaux et centre de tri : définitions

- Les collectes sélectives multimatériaux correspondent à la collecte séparée de **déchets ménagers recyclables**, plus précisément d'emballages et de papiers (en dehors du verre collecté à part).
- Les grandes étapes du process de tri:



1 Déversement du contenu des bennes de collecte dans la zone de stockage amont.



2 Chargement sur la trémie d'alimentation des lignes de tri.



3 Séparation automatique des différents types de déchets (tri magnétique, granulométrique, balistique et optique).



4 Contrôle de la qualité du tri par les agents.



5 Conditionnement des matériaux en balles.



6 Stockage aval avant transport vers les filières de recyclage

DES CONSIGNES DE TRI ÉLARGIES

D'ici 2022, les consignes de tri seront élargies à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. De quoi simplifier le tri des habitants et intensifier le recyclage des matières.

Les consignes de tri s'appliquent aujourd'hui aux déchets suivants :



Tous les papiers



Cartons et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique

Demain, de nouveaux emballages dans la boucle du tri :



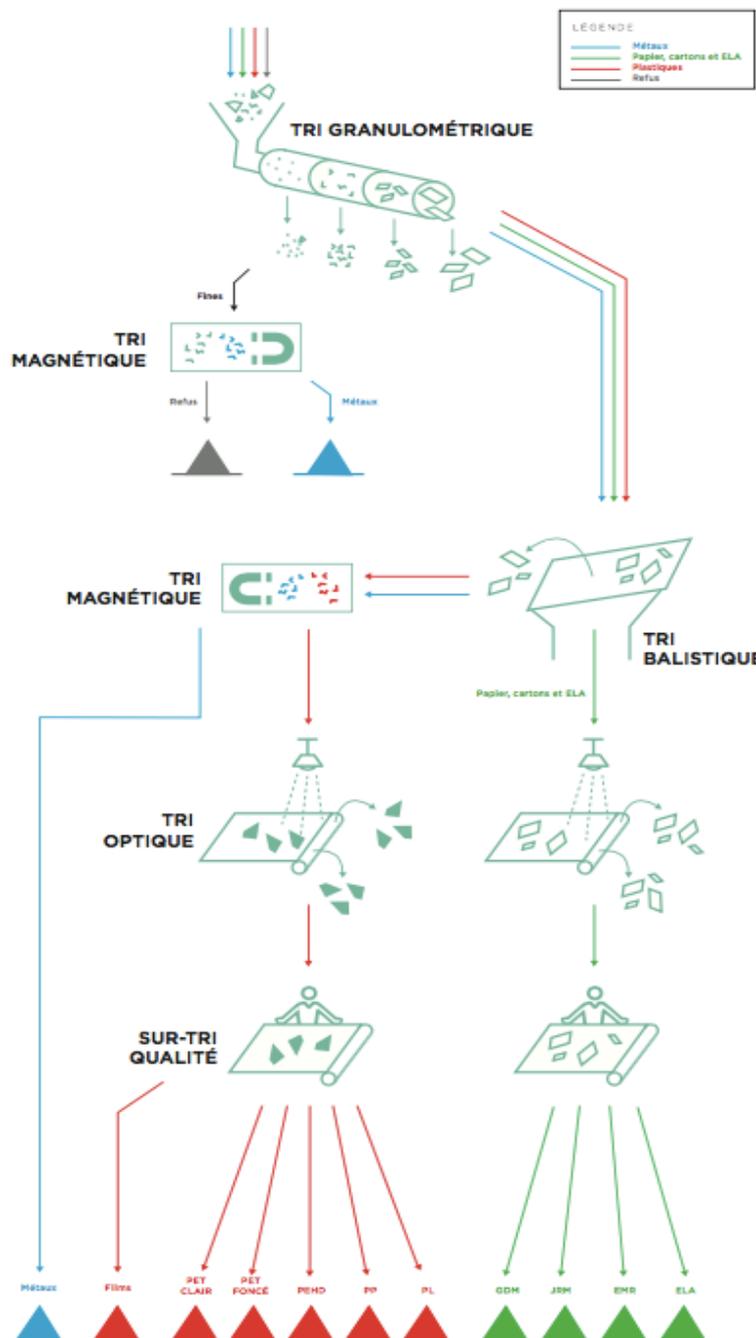
Barquettes, opercules, capsules, tubes, plaquettes de médicaments...



Pots, barquettes, blisters, sacs et films souples...

En 2016, le Sycotom a trié 180 000 tonnes de collectes sélectives (dont 42 600 tonnes à Romainville)

→ D'ici à 2020, tous les centres du Sycotom seront adaptés à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques.



Collectes sélectives multimatériaux : Présentation du bilan des flux

Pour 60 000 tonnes entrantes, les flux sortants prévisionnels sont les suivants :

- 30% de journaux magazine
- 25% d'emballages papier cartons recyclables
- 10% de papiers cartons en mélange de moindre qualité – Gros de Magasin
- 9% d'emballages plastiques « rigides » triés par types de résine
- 2% de films plastiques
- 2% de métaux ferreux et non ferreux
- 2% de briques alimentaires.
- Refus : objectif de réduction de ce taux à 20% en 2023 et 15% en 2030 (actuellement à plus de 25%)

Collectes sélectives multimatériaux : reconstruction de la chaîne de tri

Dimensionnement :

**Augmentation de la capacité de la chaîne de tri à 60 000 t/an
(dimensionnement de la chaîne actuelle = 45 000 t/an)**

Fonctionnement en 2 postes (comme actuellement)

Objectifs :

- Reprise complète du bâtiment pour assurer un ensemble architectural cohérent
- Continuité d'exploitation assurée pour les CS
- Maintien des emplois sur site

→ Après étude (en particulier du phasage de déconstruction de la structure existante / gestion des accès au site) -> Nécessité de déplacer le centre de tri



Centre de tri modernisé : emplois

- Emplois :
 - Le centre sera reconstruit avec une **logique de continuité de service** -> les études menées actuellement portent sur un arrêt du centre actuel après la mise en service du futur centre de tri.
 - **Le Syctom s'engage au maintien de l'emploi (y compris durant les travaux) – exigence du cahier des charges lors de la phase de consultation des entreprises**
 - Les **94 emplois** existants seront conservés.

DÉCHÈTERIE



**BOIS FERRAILLES
TOUT VENANT
GRAVATS...**



TRI
en fonction des
types de matériaux



TRANSFERT
vers les filières
de valorisation

Reconstruction de la déchèterie

Réception d'un flux de **15 à 20 000**
tonnes par an



Déchèterie

Espace aménagé, gardienné et clôturé. Les particuliers peuvent y déposer gratuitement l'ensemble de leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature:

- bois,
- ferrailles,
- gravats,
- déchets vert,
- tout venant,
- DEEE, Déchets Diffus Spécifiques,...

- Flux sortants prévisionnels :
 - 48% de tout-venant
 - 30% de gravats
 - 11% de déchets verts
 - 6% tonnes de métaux
 - 3% de bois

- Transfert des flux triés par camions vers des filières de valorisation ou de traitement dédiées



RESSOURCERIE



ENCOMBRANTS
OBJETS
RÉEMPLOYABLES



Création d'une ressourcerie

La ressourcerie/atelier de réparation permet de donner **une seconde vie** aux objets.

L'implantation de cette ressourcerie répond aux ambitions du territoire de **développer le ré-emploi**.

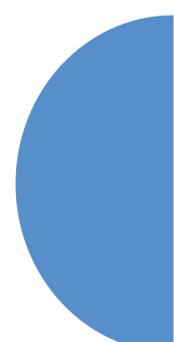
Ressourcerie

- **A la ressourcerie** : objets susceptibles d'être réemployés ou réparés :
 - petits électroménagers,
 - meubles,
 - textiles,
 - luminaires,
- **Ressourcerie** – fonctions attendues :
 - **Accueil et sensibilisation** : opérations ciblées pour accroître la performance du geste de tri
 - **Collecte** : apport volontaire et détournement des dépôts à la déchèterie
 - **Diagnostic** : possibilité de réparer ou non les objets, évacuation vers d'autres filières le cas contraire
 - **Reconditionnement / nettoyage / réparation** : plusieurs types d'ateliers tels que:
 - un *atelier couture* pour la reprise de tissus ou de vêtements,
 - un *atelier électronique* pour la réparation du petit électroménager, (grille-pain, cafetière, fer à repasser...),
 - un *atelier mécanique* (vélo),
 - un *atelier menuiserie* (meubles, décoration).
 - **Exutoires** : vente externalisée vers des points dédiés sur le territoire



Déchèterie / ressourcerie : emplois

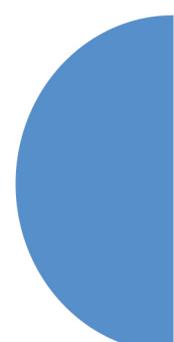
- **Emplois :**
 - Déchèterie : **5 emplois maintenus**
 - Ressourcerie : perspectives de **création de 10 emplois**
- **Impacts :**
 - Participation au réemploi, donner une seconde vie aux objets
 - Développement du recyclage et des activités de sensibilisation (espace dédié, ateliers de bricolage...)
 - Participation aux actions de réinsertion professionnelle
 - Connexion aux réseaux locaux, encouragement du recrutement local dans une dynamique sociale forte (retour à l'emploi des populations qui en sont éloignées)
 - Participation au développement des métiers du réemploi



Intervention du Cercle National du Recyclage

Bertrand Bohain
Délégué général

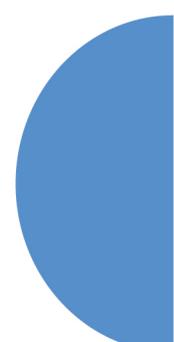




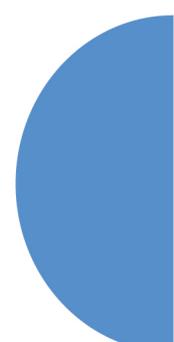
Intervention de La Collecterie

Severine Bellec

Directrice

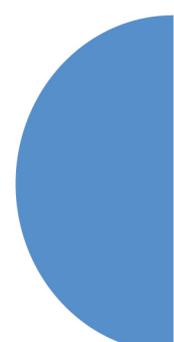


Echanges



PARTIE 2

Valorisation organique des déchets alimentaires



Intervention du Sycotom

Pierre Hirtzberger

Directeur Général des Services Techniques



Stratégie du Sycptom : Gestion de l'organique

1. **Compostage individuel et collectif** : mesures d'encouragements et soutiens financiers auprès des collectivités à compétence collective

2. **Collectes sélectives des biodéchets** : politique incitative / plan de soutien aux collectivités territoriales à compétence collective :

→ Des aides à l'acquisition d'équipements de précollecte et de prétraitement des biodéchets, et aux moyens de communication associés dans le cadre de son plan d'accompagnement 2015-2020.

→ Un tarif de traitement des biodéchets attractif, de 5 euros/tonnes, doublé de soutiens pour une période expérimentale de 3 ans (2016-2018) ou prise en charge de la collecte par le Sycptom.

→ Volonté **d'augmenter le flux de biodéchets triés à la source** : objectif : 22 kg/hab/an en moyenne sur le territoire du Sycptom à l'horizon 2023 (hors déchets verts) et 30 kg/hab/an en 2030.

→ Pour ce flux, **retour au sol de la matière organique.**

3. **Traitement séparé de la Fraction Organique Résiduelle (FOR) issue des OMR** (FOR présente dans les OMR à moyen terme) :

→ Les flux de FOR et biodéchets ne seront jamais mélangés dans leur traitement

▪ **Volonté du Sycptom de mutualiser des installations de traitement avec d'autres structures : syndicats de traitement, installations de méthanisation territoriales qui traitent des flux de déchets autres que les déchets ménagers.**

▪ **Volonté d'optimisation des transports de matière avec recours massif à la voie d'eau + étude de reverse-logistique (afin d'éviter les retours à vide).**

Projet de création d'une unité de méthanisation à Gennevilliers : Projet avec le SIGEIF et GRDF

Signature d'une convention de partenariat en janvier 2017 pour le projet de création d'une unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers.

Projet dimensionné pour 35 à 50 000T/an

Objectifs :

- Traiter par méthanisation des produits et sous-produits fermentescibles de la restauration collective, du commerce, des ménages... ;
- Valorisation énergétique avec production de biométhane pour injection;
- Valorisation organique du digestat avec retour au sol.



Projet de coopération Syctom / SIAAP

- **Partenariat SIAAP / Syctom pour un projet de traitement commun des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées de l'agglomération parisienne**
- Démarche concrétisée par la signature d'un accord-cadre de coopération le 11 janvier 2016 et décision du Comité syndical du 24 mars 2016 de constituer un groupement de commandes
- Lancement d'une procédure de partenariat d'innovation:

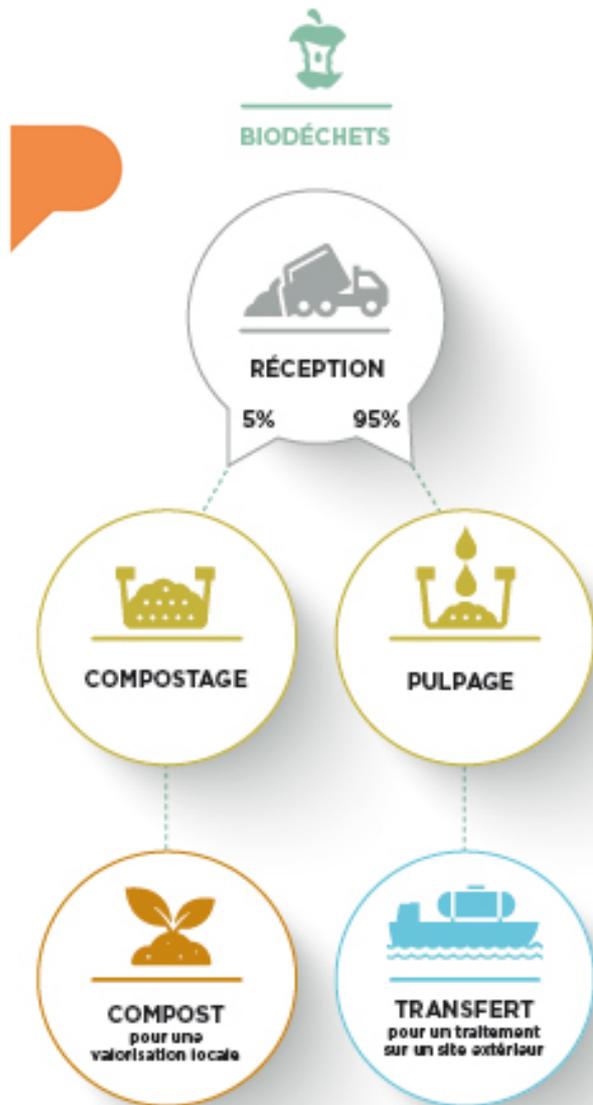
Objectif : permettre au SIAAP et au Syctom de disposer d'une **unité de traitement par co-méthanisation à haut rendement**, de la fraction organique résiduelle des déchets ménagers, des boues de stations d'épuration et autres intrants (fumier, graisses).

Déroulement du partenariat d'innovation en trois phases :

- Phase 1 : Recherche – Tests et essais en laboratoire (18 mois)
- Phase 2 : Développement – Construction et exploitation d'une unité pilote (36 mois)
- Phase 3 : Construction d'une unité industrielle (48 mois)

Éléments de planning du partenariat d'innovation :

- Lancement de la procédure de Partenariat d'Innovation (AAPC) : 31 octobre 2016
- Attribution du(es) marché(s) : fin novembre 2017
- Lancement phase 1 : 1er trimestre 2018



Réception des biodéchets dans le cadre du projet



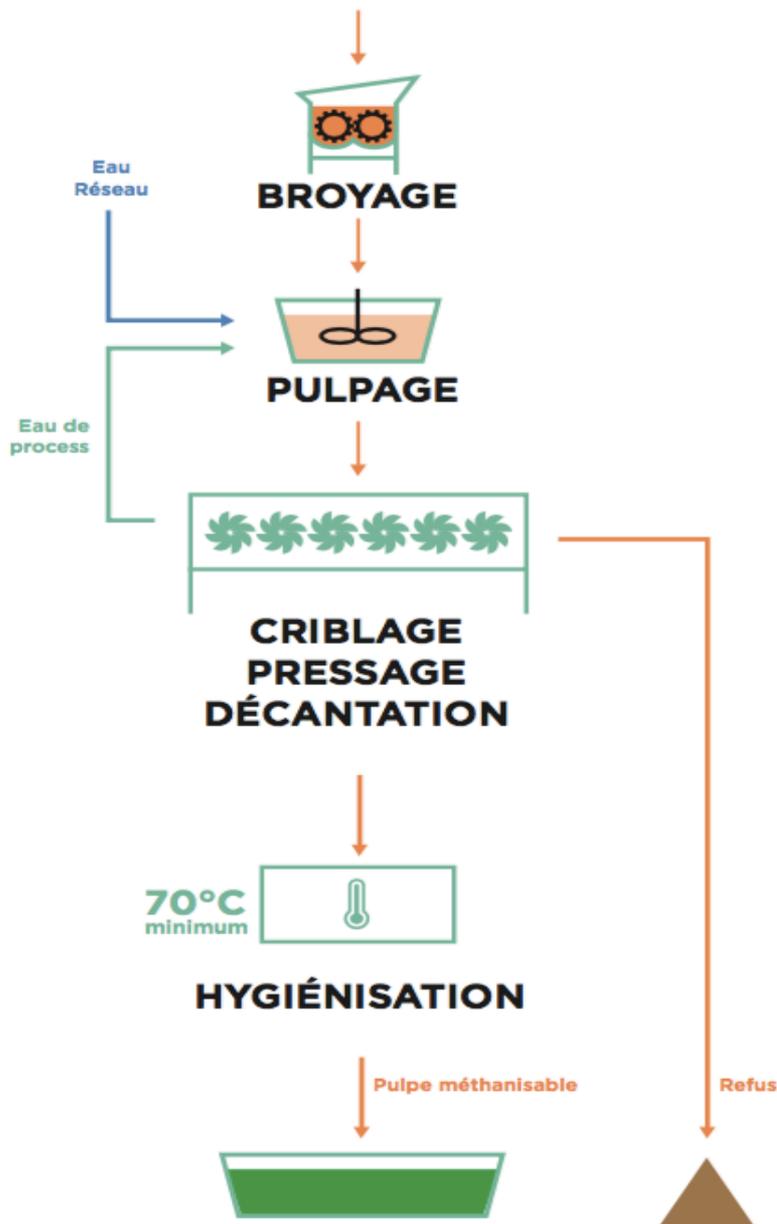
→ Réponse à l'objectif de la LTECV : généralisation du tri à la source des biodéchets

→ Réception sur site de **30 à 40 000 tonnes de biodéchets** par an

→ Pour 95% du gisement : production d'une **pulpe méthanisable et/ou compostable** pour transfert vers une installation de traitement externalisé (voir projets de partenariat du Sycdom)

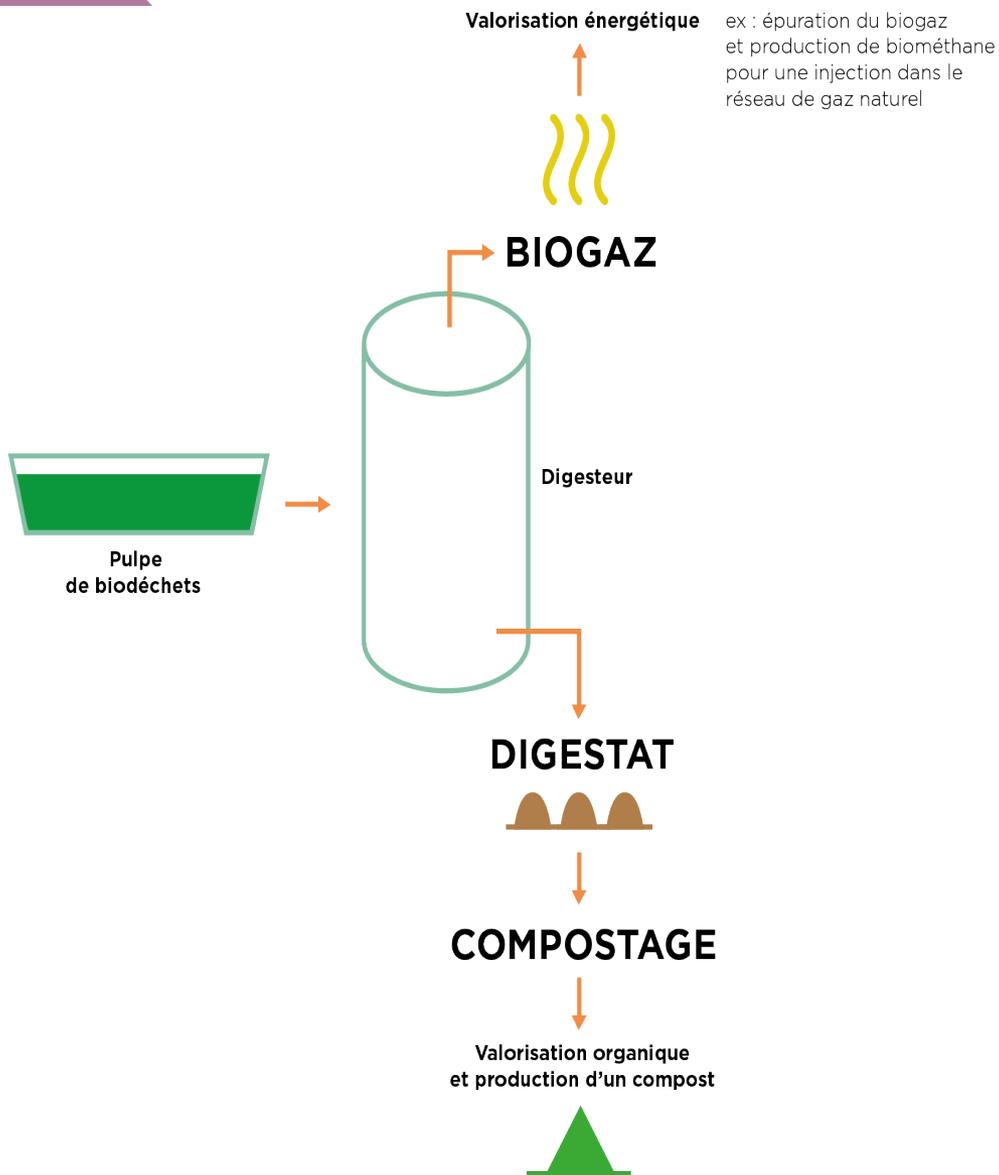
→ Pour 5% du gisement : **compostage** sur site pour répondre aux besoins du territoire

BIODÉCHETS



Présentation des équipements envisagés sur site: MISE EN PULPE

- Production d'une pulpe hygiénisée à 15% MS (entre 50 et 70 000 tonnes de pulpe)
→ stabilisation de la matière organique lors de son transport
→ chargement en citerne
- Traitement par méthanisation sur un site externalisé (voir projets de partenariat du Sycotom)
- Exemple installation similaire : Villeneuve St George

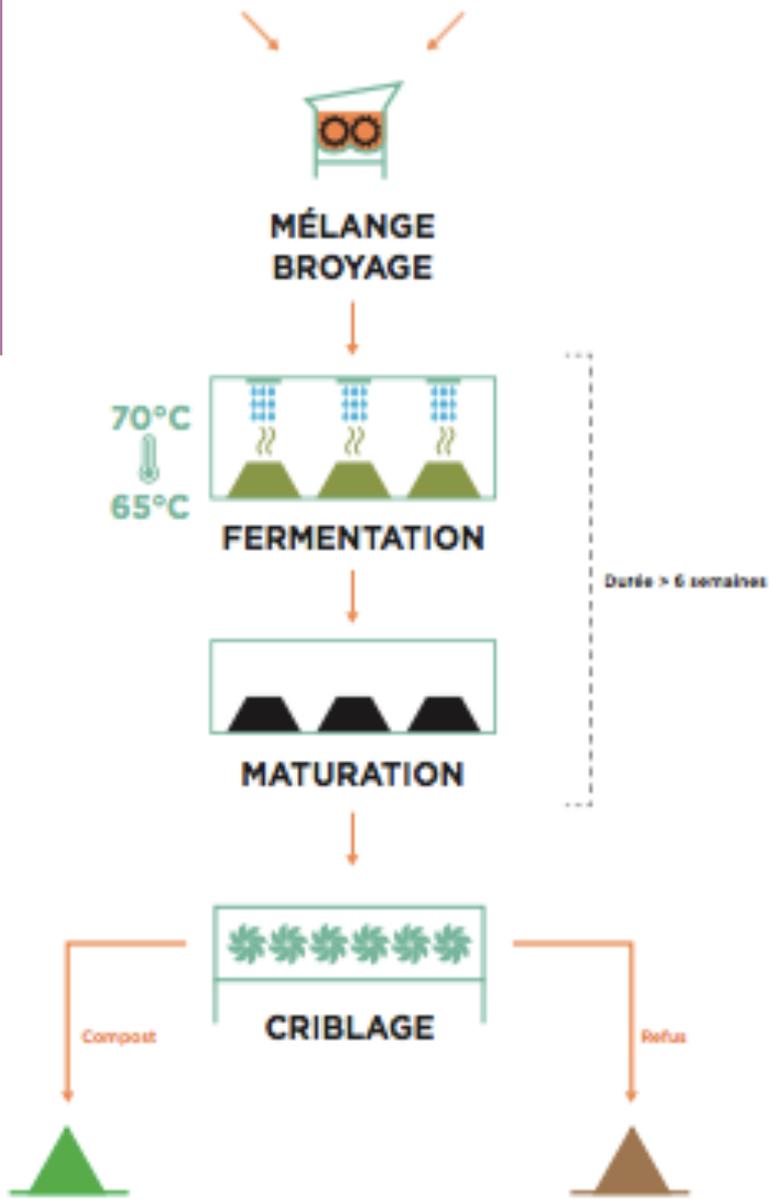


Présentation du procédé de méthanisation envisagé pour le traitement de la pulpe sur un site externalisé



Installation de méthanisation de Calais

BIODÉCHETS DÉCHETS VERTS

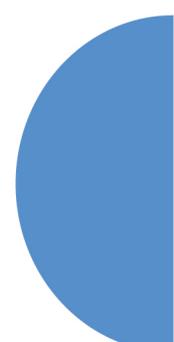


Présentation des équipements envisagés sur site : COMPOSTAGE

- **Présentation du procédé envisagé de compostage**

→ Processus biologique aérobie de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé appelé compost.

→ Production d'environ 1 000 tonnes de compost normé NFU 44051 mis à disposition des habitants et des services des territoires

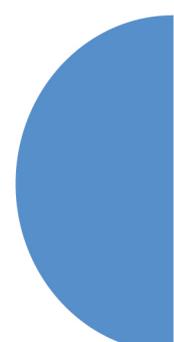


Intervention de la Ville de Paris

Léon Garaix

Directeur adjoint de Cabinet
de M. Mao PENINOU



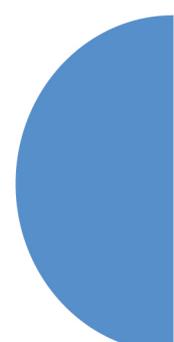


Intervention d'Est Ensemble

Marion Drissi

Responsable du pôle études et stratégie
de la Direction prévention et valorisation des
Déchets

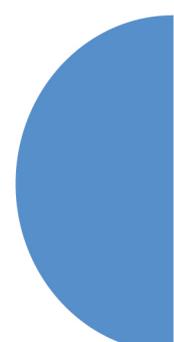




Intervention de Moulinot

Stéphane Martinez
Directeur





Echanges

Les prochains ateliers thématiques

Le jeudi 12 octobre :

« Les solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles »

Le jeudi 19 octobre :

« Intégration urbaine et logistique fluviale »

S'exprimer et participer

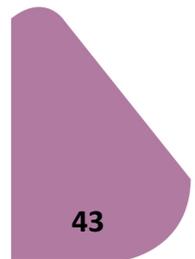
S'exprimer et participer sur le site internet du projet :
www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr

Contactez l'équipe projet du Syctom :
projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr

Contactez le garant de la concertation, Jacques Roudier :
garantromainville@gmail.com



Merci de votre attention





BIBLIOTHEQUE

Le calendrier de la concertation

